INSTITUT DE LA VIE

L'Institut de la Vie a pour but la défense et la promotion de la vie sous toutes ses formes. Il étudie les rapports existant entre les êtres vivants et en particulier ce qui lie l'homme à son milieu naturel (écologie proprement dite), ainsi que les relations entre les hommes ("écologie sociale"). Il oeuvre donc pour conserver ou rendre à l'homme un environnement sain, condition nécessaire de son bien-être et de son épanouissement.

INITIATIVE POPULAIRE

concernant la réorganisation et le développement des

TRANSPORTS PUBLICS A GENEVE

Tous les citoyens et citoyennes, Genevois et Confédérés, domiciliés sur le territoire du Canton de Genève, peuvent signer cette initiative.

Dans sa motion du 12 mars 1971 "concernant la politique globale des transports", le député Pierre Milleret posait clairement le problème en déclarant que les responsables de l'aménagement du territoire "sont inévitablement appelés à prendre des options fondamentales restrictives à l'égard des transports privés, s'ils ne veulent pas transformer notre ville en échangeur ou parking. Ces options demandent ainsi une utilisation intensive des transports en commun".

L'Institut de la Vie pense néanmoins qu'il ne suffit plus maintenant, comme le demande la motion, d'"inviter le Conseil d'Etat à envisager la création d'un organisme chargé d'étudier et de définir une politique globale des transports en commun"; mais que c'est au Corps Electoral, aujourd'hui, d'exiger du Grand Conseil qu'il dote la CGTE d'une loi fondamentale et moderne et la mette enfin en mesure de remplir sa mission: transporter, rapidement et dans de bonnes conditions, le maximum d'usagers en ville.

Un Comité d'initiative a été formé; il se compose de Messieurs le docteur Paul Rouget, Président de l'Institut de la Vie; Edmond Rochedieu, professeur; Alain Brückner, correcteur et René Longet, étudiant.

En souscrivant au C.C.P 12-13767, Institut de la Vie, Genève, vous nous aiderez à faire face aux frais de l'Initiative.

Les motifs de l'Initiative

Cette initiative populaire est lancée par l'Institut de la Vie sur proposition du Groupe Jeunesse de Genève.

Au terme de plusieurs années d'études entreprises avec l'aide de spécialistes qualifiés, et après un semestre consacré au thème "la vie en ville", l'IV est arrivé à la conclusion qu'une des causes majeures de la dégradation du milieu urbain est la prolifération de l'automobile. Celle-ci, en effet, engorgeant progressivement la ville, rend plus difficile encore la tâche des transports publics, et incite donc la population à les déserter au profit de la voiture... Il faut briser ce cercle vicieux pour sauver nos villes.

L'IV n'a rien contre la voiture en soi; mais il est opposé à l'usage aberrant qui en est fait en ville. Force est de constater la gravité des nuisances qui en résultent et qui ne font que croître :

- perte de temps, fatigue et exaspération dues à la lenteur du trafic et aux embouteillages
- degré de pollution de l'air bientôt critique.
- bruit excessif et pathogène.
- mise en danger constante de la vie des cyclistes et piétons (enfants et personnes âgées en particulier);
- envahissement des trottoirs, squares, cours intérieures, voire des places de jeu et des parcs par les voitures en stationnement;
- croissance vertigineuse des dépenses publiques directes et indirectes pour : réparer et élargir les routes existantes, construire des parkings, tracer des voies expresses ou prioritaires, etc... Tous ces "aménagements" n'aboutiront d'ailleurs qu'à défigurer la ville sans résoudre le problème du trafic, puisque ce dernier ne fait qu'augmenter.

Il faut bien constater que les propositions faites à ce jour pour remédier à la situation "ne tiennent compte que d'un fonctionnement optimum de la circulation automobile, au mépris de toute autre valeur, ce qui conduit à des dégradations importantes" (Carnet Noir des Transports Publics, Genève, 1970).

L'IV écarte cette conception étroitement individualiste des transports qui conduit à mutiler notre ville. Dès lors, il s'agit de faire renoncer à utiliser la voiture pour le moindre déplacement, ou pour la navette entre domicile et lieu de travail; ces "mouvements pendulaires" engorgent la ville et en paralysent le trafic aux heures de pointe.

Ainsi, avant même d'interdire totalement ou partiellement la circulation privée en ville, il faut aménager un système de transports qui concurrence efficacement les véhicules individuels; en d'autres termes, il faut régénérer les transports publics pour inciter la population à les utiliser.

C'est pourquoi l'Institut de la Vie propose de créer un système de transports publics qui s'impose aux usagers par son efficacité, rendant ainsi inutile l'usage de la voiture privée en ville.

Tel est l'objet de la présente initiative.

- Celui qui appose une signature autre que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.--
- Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées. (Loi sur les élections) art. 121 al. 1 lettre b.

INITIATIVE POPULAIRE

concernant la réorganisation et le développement des

TRANSPORTS PUBLICS A GENEVE

Les soussignés électeurs et électrices dans le Canton de Genève, en vertu des articles 64 et suivants de la Constitution genevoise, et des articles 119 et suivants de la loi sur les votations et les élections, demandent au Grand Conseil d'élaborer une politique globale des transports à Genève, et, dans les limites de la législation fédérale, de la concrétiser dans une loi SELON LES PRINCIPES SUIVANTS:

- 1.- Accorder en toute circonstance aux transports publics la priorité sur les transports individuels.
- 2.- Octroyer aux transports publics genevois (l'actuelle CGTE) un véritable statut de service public. Pour que la CGTE devienne un établissement public, l'Etat de Genève procédera au rachat de cette société.
- 3.- Revaloriser la profession d'agent de la CGTE.
- 4.- Augmenter la QUANTITE des transports publics.
 - a) Réorganiser et développer le réseau :
 - En créant notamment des liaisons directes entre Cités-satellites et zones industrielles, ainsi qu'entre les Cités-satellites elles-mêmes.
 - b) Intensifier le service de nuit et de jour :
 - En prolongeant la durée de l'horaire et en accroissant la fréquence des passages.
- 5.- En améliorer la QUALITE, soit :
 - a) Le silence et la salubrité : Dans le circuit urbain, des moyens de transport électriques silencieux remplaceront les autobus.
 - b) La rapidité: L'ensemble du réseau urbain bénéficiera de couloirs réservés aux transports publics et interdits aux transports privés, sans pour autant qu'on élargisse la chaussée.
 - c) Le confort.

6.- En prévoir d'ores et déjà la GRATUITE pour tous les usagers, de façon à pouvoir la réaliser dans les plus brefs délais.

Les listes comportant les signatures
(feuilles séparées)
doivent être seules retournées
au mandataire responsable,

Dr Paul Rouget, case postale 25, 1211 Genève 1 .

Quelques précisions sur le texte de l'Initiative

- Principe no 1 : L'anarchie croissante de la circulation oblige à un choix.
 1'Institut de la Vie opte pour l'intérêt collectif (transports publics) plutôt que pour la multiplication des véhicules individuels.
- Principe no 2 : La CGTE est aujourd'hui une Société anonyme d'économie mixte. L'Etat possède plus de 90% des actions. Il faut donc racheter le reste des actions privées aux particuliers qui les détiennent pour pouvoir réaliser pleinement les buts de cette initiative.
- Principe no 3 : La revalorisation ne sera pas seulement financière : il faut revoir tout le statut du personnel de la CGTE, afin d'accroître et améliorer le recrutement.
- Principe no 4 : Les transports actuels sont insuffisants en quantité : il faut par exemple étendre le réseau à toute nouvelle zone d'habitation, ainsi qu'à tout quartier insuffisamment desservi, pour ne pas contraindre les habitants à utiliser des voitures pour le moindre déplacement.

Il s'agit aussi de développer les liaisons entre communes périphériques et ville, ainsi qu'entre localités frontalières et centre.

On insiste plus spécialement ici sur la liaison habitattravail.

POURQUOI CETTE INITIATIVE ? Pour rendre la vie... vivable en ville.

COMMENT ? En refusant de la sacrifier à l'automobile.

PAR QUEL MOYEN ? En développant les transports publics.

Principe no 5 : Les transports actuels sont insuffisants en qualité :

A.- <u>Silence et salubrité</u>: il y a longtemps que l'IV lutte contre deux nuisances majeures de la ville: le bruit et la pollution de l'air; c'est pourquoi il convient d'éliminer de la ville les autobus actuels, bruyants et polluants.

B.- Rapidité: A certaines heures, les véhicules de la CGTE sont aussi lents, si ce n'est plus, que les véhicules privés, d'où l'impérieuse nécessité de leur réserver dans toute la ville des bandes de roulement (voire des rues entières); celles-ci seront aménagées de telle sorte que les véhicules privés ne puissent les utiliser. C'est à cette seule condition que les transports publics pourront tenir leur horaire, notamment aux heures de pointe, et remplir ainsi leur fonction.

Comme il doit résulter de la rapidité des transports publics un trafic moindre, il n'est pas question d'élargir encore les rues.

C.- Confort : les trajets ne doivent plus causer de fatigue supplémentaire, surtout pour les personnes âgées. Ils devraient devenir l'occasion d'une détente, même aux heures de pointe.

Principe no 6 :La gratuité des transports publics nous est apparue comme la solution la plus simple et la plus économique à long terme; elle correspond le mieux au statut de service public que nous voulons voir octroyer à la CGTE et incitera à utiliser de plus en plus les transports publics.

L'octroi du statut de service public à la CGTE implique aussi l'abandon clair et explicite du principe de rentabilité financière à son égard.